



## Programme en cas d'urgence nucléaire

### I Introduction

La présente soumission à la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tient compte des arrangements actuels et prévus visant à prévenir et à atténuer les répercussions hors site et à assurer une intervention et un rétablissement efficaces en cas d'urgence nucléaire.

Le présent document décrit notre programme en cas d'urgence nucléaire, notamment la conception du programme, notre cadre de gouvernance et nos relations avec le titulaire de permis. Nous décrivons l'état actuel de nos capacités et de notre préparation pour la remise en service de la centrale, prévue pour 2012. Nous détaillons aussi les arrangements précis mis en place pour garantir la sécurité du public ainsi que les activités de sensibilisation et d'autres activités visant à permettre au public de mieux connaître et comprendre le plan en cas d'urgence hors site.

Nous décrivons également les mesures précises prises et prévues pour résoudre les problèmes indiqués dans le *Rapport du Groupe de travail de la CCSN sur Fukushima* (INFO-0824, octobre 2011). Nous avons effectué un exercice interne sur les leçons apprises et nous avons élaboré un plan de travail supplémentaire pour tenir compte des recommandations du groupe de travail.

### II Aperçu

Le présent document traite des aspects suivants de notre programme d'urgence :

1. Conception du programme
2. Gouvernance
3. Processus
4. Infrastructure
5. Formation et exercices
6. Initiatives de l'après-Fukushima
7. Information du public
8. Conclusions

# 1. Conception du programme

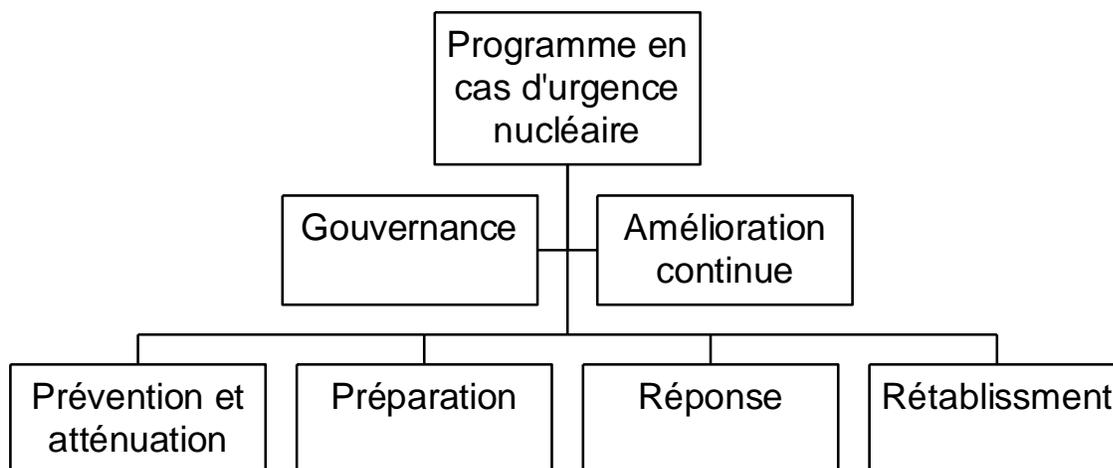
## Aperçu du programme

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'est engagé envers une plus grande rigueur, une meilleure intégration, la transparence et l'amélioration continue de nos programmes d'urgence. Cet engagement s'harmonise bien avec les conclusions et les recommandations du Groupe de travail de la CCSN présentées à la section 10.2 au sujet de l'amélioration de l'intervention d'urgence.

La conception du programme du Nouveau-Brunswick respecte déjà les normes internationales de gestion des programmes, notamment la responsabilisation des cadres supérieurs et un système de responsabilité interne. Nous n'aurions aucune objection à l'officialisation des exigences en matière de programmes en cas d'urgence hors site suivant la recommandation de la section 10.3.

Le Nouveau-Brunswick a fait et continue de faire des investissements importants pour développer la capacité et améliorer les compétences de gestion de toute urgence hors site. Ceci demande la collaboration au-delà des limites de compétence et des divers niveaux de gouvernement, dans le but d'obtenir un système mieux intégré de gestion des urgences et d'intervention.

**Figure 1 : Architecture du Programme en cas d'urgence nucléaire**



## Composantes du programme

**Prévention et atténuation.** Notre Direction générale des initiatives en matière de sécurité et d'urgence s'occupe de la prévention en effectuant une surveillance active des menaces, des risques et des dangers. Nous avons des arrangements officialisés, conformes aux normes fédérales, pour l'évaluation des risques et l'échange de renseignements et nous collaborons étroitement avec des partenaires fédéraux en matière de sécurité. Les mesures d'atténuation comprennent la distribution préalable de comprimés de KI, des capacités fixes et mobiles de décontamination massive (en développement) et de meilleurs capteurs et des capacités d'aide à la prise de décisions.

**Préparation.** Nos arrangements en matière de préparation comprennent des politiques, des plans, des procédures, une formation et des exercices, et l'information publique. Nous pensons que si nous avons une urgence aujourd'hui nous serions en mesure de préparer une intervention efficace. Néanmoins, le gouvernement de la province a entrepris de revoir et de rafraîchir la documentation du programme, de recruter du personnel, de former tous ceux ayant un rôle à jouer en cas d'urgence et de les faire participer à des exercices. La formation est permanente et l'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick (OMU NB) effectuera un certain nombre d'exercices de validation en février et en mars 2012.

**Intervention.** Notre Système de gestion des incidents a été peaufiné au cours de la dernière décennie pour gérer des événements complexes, incluant tout type de menaces liées et simultanées. Nous n'avons pas réalisé d'exercice d'urgence nucléaire d'envergure depuis 2006, mais notre système s'est avéré efficace lors des inondations de 2008 et de 2010, au cours de la pandémie de 2009 et pendant quelques incidents de sécurité. Nous testons le système au moins deux fois par année.

**Rétablissement.** Les récents événements ont clairement montré la nécessité d'officialiser les arrangements pour le rétablissement, notamment la réinstallation, le contrôle environnemental et l'assainissement de l'environnement et le soutien financier aux personnes touchées. Nous avons déjà un cadre de rétablissement solide qui a été amélioré au cours des cinq dernières années pour inclure des inspections de santé et de sécurité, une variété de services de rétablissement, une aide financière en cas de sinistre et une atténuation des répercussions après un sinistre. Nous avons l'intention de continuer à développer notre conception du programme de rétablissement.

## Liens avec le fédéral

Notre programme provincial est intégré aux organismes fédéraux par l'intermédiaire du Système national d'intervention en cas d'urgence (SNIU) et du Plan fédéral en cas d'urgence nucléaire (PFUN). Comme l'a observé la Commission, le PFUN est en révision, étant donné les récents changements apportés à la gouvernance fédérale, l'introduction de la *Loi sur la gestion des urgences* et le Plan fédéral d'intervention d'urgence annoncé l'an dernier. Ces changements

ne sont pas préoccupants puisque nous avons des relations de longue date et des liens opérationnels bien définis avec Santé Canada et Sécurité publique Canada et que ces liens se sont avérés efficaces lors d'exercices et d'événements réels.

Le SNIU fournit une base solide pour les interventions conjointes fédérales-provinciales en cas d'urgence. L'annexe SNIU – Nouveau-Brunswick (ci-jointe) précise la façon dont les organismes fédéraux et provinciaux collaborent pour gérer les urgences complexes.

## **2.0 Gouvernance**

La gouvernance du programme comprend les éléments suivants :

### **Pouvoir**

Le pouvoir exécutif est transmis par la *Loi sur les mesures d'urgence* et par le *Règlement 84-7* concernant la permanence du gouvernement. Le pouvoir relativement au programme d'urgence de la province, incluant la gestion des urgences, revient d'abord au ministre de la Sécurité publique. Des ministres remplaçants sont désignés officiellement pour assurer la permanence du pouvoir exécutif.

### **Responsabilité**

Le sous-ministre de la Sécurité publique préside le Comité des sous-ministres en matière de sécurité et d'urgence qui a la responsabilité générale de la gouvernance du programme. La responsabilité est attribuée à un certain nombre de personnes et de comités qui relèvent du Conseil exécutif. Ceci est décrit plus en détail ci-après.

### **Gestion du rendement**

Notre programme d'urgence est soumis à une politique d'amélioration continue qui inclut une évaluation et des comptes rendus internes et externes. Les lacunes sont relevées et des recommandations d'amélioration sont faites et sont intégrées dans un plan d'amélioration.

Dans le contexte de l'après-2001, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a entrepris d'établir un cadre de gouvernance plus solide pour la gestion des urgences, incluant un rôle défini pour les cadres supérieurs. Ce rôle des cadres supérieurs a été défini dans la politique provinciale sur la gestion des menaces à la sécurité publique, mais il s'est avéré très utile au cours des importantes inondations de 2005 et de 2008 et pour la gestion de la pandémie de grippe H1N1 en 2009. Depuis, les arrangements en matière de gouvernance ont été officialisés ainsi :

## **Comité des sous-ministres en matière de sécurité et d'urgence**

Ce comité a été établi à la suite d'une importante inondation survenue en 2005. Il s'occupe de toute la gamme des responsabilités du gouvernement pour assurer la permanence du gouvernement et la sécurité publique. Son travail porte principalement sur les politiques, mais il joue aussi un rôle opérationnel dans la coordination stratégique des questions urgentes et le renforcement des conseils au gouvernement. Ce comité a joué un rôle important dans le succès de la gestion d'une importante inondation en 2008 et de la pandémie de grippe H1N1 en 2009.

## **Comité des sous-ministres adjoints en matière de sécurité et d'urgence**

Le Comité des sous-ministres adjoints en matière de sécurité et d'urgence est un comité de travail dont la composition reflète celle du Comité des sous-ministres. Il met en œuvre les directives des sous-ministres. Au cours de la pandémie de 2009, le comité s'est réuni chaque semaine pour fournir la coordination nécessaire au niveau des cadres supérieurs afin d'appuyer la permanence du gouvernement, la continuité des activités et des services essentiels, les mesures en santé publique et l'information du public. Sa tâche principale consiste à veiller à ce que toutes les activités liées au programme en cas d'urgence hors site répondent aux attentes des cadres supérieurs.

## **Comité directeur**

Le programme d'urgence hors site est une entreprise complexe qui exige la coordination étroite d'un grand nombre d'activités. Le comité directeur veille à ce que les activités liées au programme reçoivent les ressources appropriées et soient effectuées conformément aux priorités et aux délais assignés. Le comité directeur comprend des cadres supérieurs du ministère de la Sécurité publique et d'Énergie NB, des gestionnaires de projets, d'autres gestionnaires et des spécialistes techniques, au besoin.

## **Activités du programme**

Les activités du programme sont assignées à divers représentants selon des axes fonctionnels. Par exemple, les activités liées à l'information publique sont menées par le directeur du service d'information publique d'urgence de Communications NB (CNB) et la politique concernant des mesures urgentes de protection relève du médecin-hygiéniste en chef. L'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick (OMU NB) mène la plupart des autres activités.

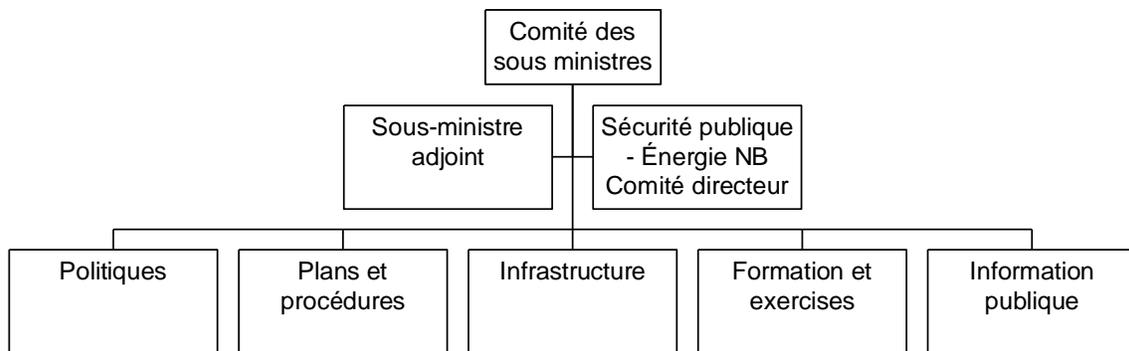
Le travail est habituellement réparti dans les catégories suivantes :

- Politiques
- Plans et procédures

- Infrastructure
- Formation et exercices
- Information publique

Au cours des trois dernières années, nous avons connu des améliorations importantes dans chacun de ces domaines. Avant la remise en service de la centrale, il reste à finaliser et à approuver le plan en cas d'urgence hors site et à valider le plan par des exercices pratiques. Ces activités seront terminées au printemps 2012.

**Figure 2 : Cadre de la gouvernance – Comité des sous-ministres en matière de sécurité et d'urgence**



## **3.0 Processus**

### **Normes des programmes**

Les programmes d'urgence du Nouveau-Brunswick respectent la norme de l'Association canadienne de normalisation Z1600-08, *Programme de gestion des mesures d'urgence et de continuité des activités*. Cette norme facultative s'inspire de la norme CSA Z1000, *Gestion de la santé et de la sécurité au travail*. Ces normes de programmes ont de solides exigences en matière de reddition de compte et un engagement envers une amélioration continue.

### **Amélioration continue**

Notre programme d'urgence inclut un processus d'amélioration continue qui établit la base d'une évaluation critique et de mesures correctives. Le programme doit rendre compte au Comité des sous-ministres en matière de sécurité et d'urgence. Le processus d'évaluation de notre programme sert aussi à tirer des leçons des exercices et des opérations en cas de sinistre. Par exemple, le gouvernement a demandé une vérification indépendante d'une crue éclair survenue en décembre 2010. Le rapport de vérification et le plan d'action approuvé seront des documents publics. Cette approche garantit la correction des lacunes et la poursuite des possibilités d'amélioration.

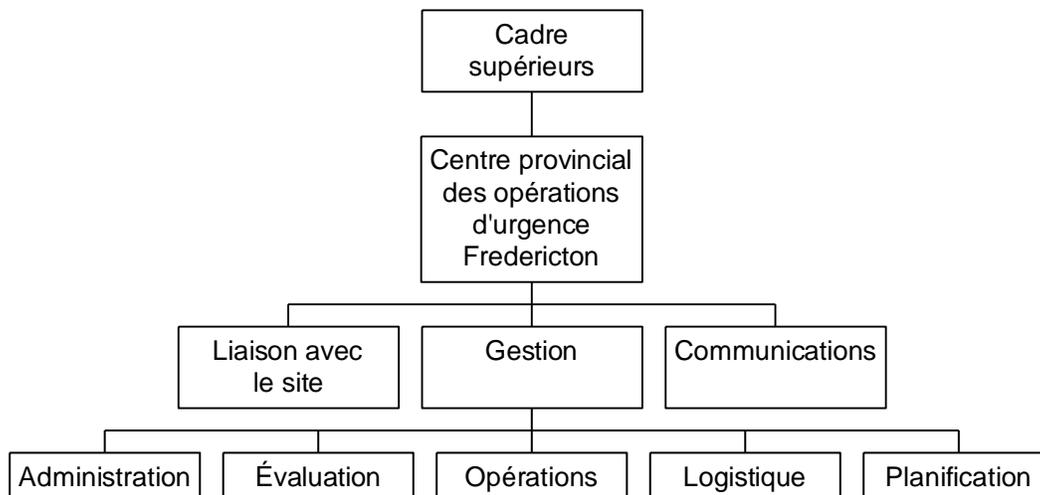
### **Système de gestion des incidents**

Le Nouveau-Brunswick a adopté un concept de gestion intégrée (fédérale / provinciale / municipale) afin de garantir une bonne coordination des mesures gouvernementales au-delà des mandats, des limites de compétence et des niveaux de gouvernement. En termes concrets, cette approche garantit une bonne compréhension des situations, une bonne gestion des événements et la satisfaction appropriée des besoins. Nos plans d'urgence sont des plans conjoints fédéraux-provinciaux et ils reflètent ce concept.

Le Système de gestion des incidents (SGI) du Nouveau-Brunswick se fonde de manière générale sur le National Incident Management System (NIMS) des États-Unis et il est entièrement compatible avec le Système national d'intervention en cas d'urgence (SNIU). Le SGI inclut les composantes suivantes : direction, gestion, communications, liaison, administration, évaluation, opérations, logistique et planification. Chacun de ces domaines fonctionnels comprend des processus opérationnels définis. Ces fonctions sont harmonisées avec les plans fédéraux tels le Plan fédéral d'intervention d'urgence et le Plan fédéral en cas d'urgence nucléaire, et avec le niveau tactique des systèmes de commandement en cas d'incident.

Le SGI du Nouveau-Brunswick est solidement établi et il fait l'objet d'exercices réguliers. Il s'est avéré très efficace pour gérer des événements complexes telles les inondations de 2005, de 2008 et de 2010 et la pandémie de grippe H1N1 de 2009.

**Figure : Système de gestion des incidents**



#### **4.0 L'infrastructure**

L'infrastructure qui soutient notre programme comprend des établissements, des systèmes d'information, des systèmes d'aide à la prise de décisions et des systèmes de télécommunications. Nous avons un plan de soutien à la continuité des activités qui inclut des serveurs et des chemins redondants et des lieux de travail de remplacement.

##### **Centre des opérations d'urgence de la province**

La coordination des opérations tactiques est centralisée au centre des opérations d'urgence hors site à Point Lepreau et dans les centres des opérations d'urgence des districts à St. Stephen et Saint-Jean. Le Centre d'opérations d'urgence conjointes à Fredericton assure la coordination stratégique.

##### **Centre de coordination fédéral**

Sécurité publique Canada a emménagé dans de nouveaux locaux à Fredericton et a construit un nouveau centre de coordination fédéral. Cet établissement participera à la formation et aux exercices à venir.

##### **Opérations à proximité du site**

Pendant trente ans, des opérations au niveau tactique (relevé radiologique, évacuation) ont été effectuées à partir du centre des opérations d'urgence à Point Lepreau. Cet établissement dispose d'un espace limité et il se trouve dans la zone de 20 km de la centrale. Énergie NB a

conçu un nouvel établissement plus moderne et on cherche actuellement un emplacement convenable à environ 25 km de la centrale. Le nouvel établissement pourra servir de centre de contrôle de remplacement ainsi que de centre des opérations conjointes.

### **Systèmes de télécommunications**

Des mises à niveau récentes du réseau de transmission par micro-ondes du gouvernement provincial ont augmenté la capacité et amélioré la résilience. Nous construisons actuellement une nouvelle station radio à St. George qui améliorera la connectivité, la couverture et les canaux pour les organismes d'intervention provinciaux et locaux.

L'infrastructure commerciale sans fil continue à s'améliorer et les organismes d'intervention utilisent de plus en plus des appareils mobiles et des applications hébergées pour échanger des renseignements et coordonner les activités.

### **Systèmes de gestion de l'information**

L'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick (OMU NB) a adopté le logiciel de gestion des incidents Sentinel Systems comme norme provinciale. Ce logiciel est utilisé par les dix centres d'opérations provinciaux et par la plupart des municipalités. Toutes les municipalités du Sud du Nouveau-Brunswick ont adopté la même solution qui permet des échanges de renseignements au-delà des limites de compétence.

### **Systèmes d'aide à la prise de décisions**

Nous avons accès à un certain nombre de systèmes qui recueillent des renseignements auprès de divers organismes et sources d'information. Ces systèmes aident les gestionnaires à comprendre les situations actuelles et en évolution et à prendre des décisions appropriées.

**ARGOS.** Le Bureau de la radioprotection de Santé Canada s'est engagé à fournir à l'OMU NB un accès direct à son système ARGOS (système opérationnel de notification d'accidents et d'aide à la prise de décisions) qui donne une aide à la prise de décisions en temps réel pour des mesures urgentes de protection telles que le refuge et l'évacuation.

**S3-FAST.** Énergie NB met à jour actuellement son propre système d'évaluation et de modélisation radiologiques qui fournit une première approximation de la portée et des conséquences probables de toute fuite de rejets radioactifs à la centrale.

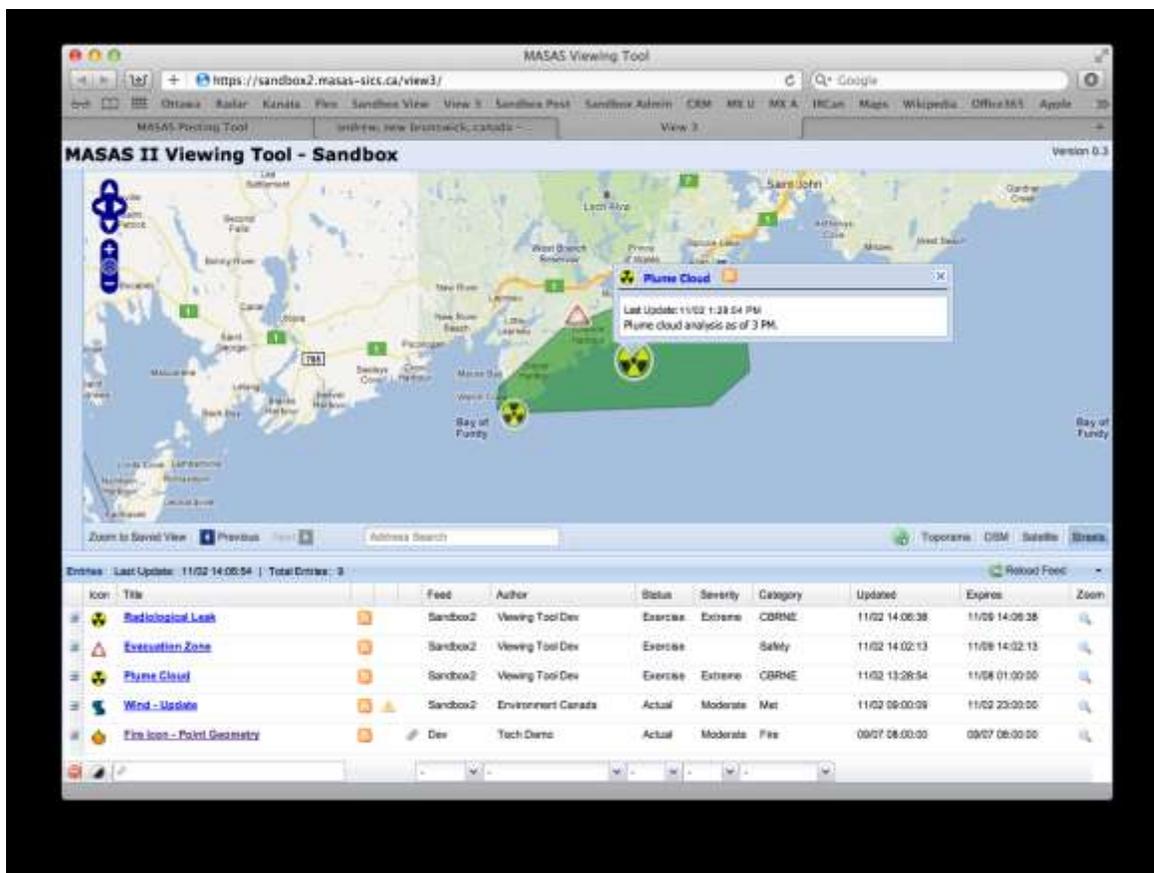
### **SAS-MS**

Le Système d'analyse situationnelle multi-services (SAS-MS) est un nouveau système national d'échange de renseignements qui fournit en temps quasi réel des renseignements provenant des capteurs, des services d'information et des ministères et organismes gouvernementaux.

Ce système intègre des renseignements provenant des organismes provinciaux et municipaux d'intervention d'urgence et des organismes fédéraux tels le Centre national des opérations de la GRC, le Centre de coordination du ministère de la Défense nationale et le Centre des opérations du gouvernement de la Sécurité publique. L'OMU NB est un utilisateur autorisé de ce système.

En cas d'urgence nucléaire, ce système intègre les renseignements fédéraux et provinciaux en un ensemble commun, permettant à tous d'avoir une analyse situationnelle et de prendre des décisions conjointes.

Figure 4 – SAS-MS



## **5.0 Formation et exercices**

Actuellement, la formation et les exercices représentent notre principal effort. Il y a eu des changements considérables de personnel à tous les niveaux au cours des cinq dernières années. L'arrêt de la centrale s'est accompagné d'une diminution des activités de formation particulières à Point Lepreau, ce qui a réduit les connaissances et les compétences. Les établissements et les systèmes ont été améliorés et nous avons acquis de nouvelles capacités tels le logiciel Sentinel et le système SAS-MS. Tout le personnel ayant un rôle en cas d'urgence doit être formé et faire des exercices avant la remise en service.

Les sous-ministres ont convenu que ces activités sont essentielles et la participation des personnes désignées est obligatoire. Nous avons un plan général d'identification du personnel pour tous les rôles d'urgence, incluant le personnel des équipes tactiques, des centres de réception, des centres d'opérations et des équipes de soutien technique et communications. La formation est en cours et elle se poursuivra jusqu'en février.

Nos exercices incluront toutes les composantes du système de gestion des incidents. Des exercices porteront sur chaque composante prise individuellement puis un exercice évalué aura lieu sur l'ensemble des composantes en mars 2012.

## **6.0 Initiatives de l'après-Fukushima**

Nous avons révisé le rapport provisoire et nous avons l'intention de faire des commentaires à la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) sous pli séparé. Nous appuyons les projets de recommandations concernant l'état de préparation aux urgences et nous examinons comment réaliser le mieux possible la vision énoncée dans le rapport. Nous avons l'intention d'examiner les domaines suivants à court terme dans un plan de travail supplémentaire.

### **Gouvernance**

Nous convenons de la nécessité d'une plus grande rigueur et transparence dans les arrangements en cas d'urgence hors site. Nous accepterions volontiers une norme de programme comprenant des mesures de rendement et une surveillance fédérale.

### **Composantes fédérales**

Nous convenons que les plans fédéraux sont désuets et qu'ils doivent tenir compte des changements apportés à la gouvernance, la politique et les structures fédérales. Nous allons travailler avec nos partenaires fédéraux pour intégrer à notre plan provincial les nouvelles composantes fédérales prévues.

### **Gestion des accidents graves**

Nous allons préparer une annexe sur la gestion des accidents graves à ajouter au plan en cas d'urgence hors site pour examiner les menaces liées et complexes en dehors des scénarios actuels relatifs au dimensionnement. Nous avons déjà effectué une évaluation préliminaire du risque pour plusieurs menaces liées, du genre incident nucléaire et ouragan.

Nous élaborons déjà des plans d'évacuation correspondant à certains scénarios pour tenir compte de diverses circonstances et conditions environnementales, incluant des scénarios qui exigent des zones d'évacuation au-delà du périmètre actuel de 20 km.

### **Formation et exercices**

Nous convenons qu'il devrait y avoir un programme plus approfondi et responsable de formation et d'exercices. Nos efforts actuels reflètent bien cette exigence. Tout le personnel ayant un rôle à jouer en cas d'urgence sera soumis à un recyclage professionnel et participera à des exercices au cours des prochains mois.

Nous sommes en train de développer des capacités de décontamination fixes et mobiles et nous effectuerons un exercice d'évacuation incluant des mesures de décontamination et le traitement par un centre de réception à l'été 2012.

Notre prochain exercice évalué aura lieu en mars 2012.

## **7.0 Information publique**

L'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick (OMU NB) travaille en étroite collaboration avec Communications Nouveau-Brunswick (CNB) et Énergie NB pour veiller à ce que les résidents aient accès à tous les renseignements dont ils ont besoin au sujet de la centrale et de notre programme d'urgence. Nous croyons avoir des moyens efficaces d'alerter le public et de lui donner des directives pendant toutes les phases d'une urgence. Nous avons aussi un système pour enregistrer les évacués afin de pouvoir les tenir informés pendant la période de rétablissement et de réintégration.

### **Présence sur le Web**

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a des sites hyperliés pour l'OMU NB, Énergie NB, les nouvelles et les bulletins d'alerte de CNB. Toutes les pages offrent un format RSS et des liens avec les médias sociaux en plus de l'information traditionnelle en ligne (<http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/nouvelles/alerte.html>). Un nouveau site en construction donnera plus de précision sur le programme et le plan en cas d'urgence hors site.

### **Systèmes d'alerte publique**

L'OMU NB dispose de trois méthodes distinctes et complémentaires d'alerte publique :

**Système d'alerte publique de Point Lepreau.** Le gouvernement du Nouveau-Brunswick emploie divers systèmes de notification de masse dans les communautés de la région de Point Lepreau depuis 1999. En 2009, l'OMU NB a amélioré la capacité et la fonctionnalité du système d'alerte de Point Lepreau qui peut alerter en quelques minutes les agents responsables, les organismes d'intervention et tous les résidents de la zone de planification de 20 km. Les résidents déterminent eux-mêmes la façon dont ils seront alertés et ils peuvent choisir une combinaison de moyens : appel téléphonique à la maison, au bureau ou sur le cellulaire, télécopie, courriel ou message texte. L'OMU NB utilise ce service régulièrement à des fins internes et elle effectue chaque année un essai en direct pour les résidents de la région de Point Lepreau. Le prochain essai est prévu pour janvier 2012. Les essais d'alerte publique sont précédés par diverses activités d'information publique (communiqués de presse, lettre aux résidents, annonces dans les journaux et entrevues à la radio).

**Système national d'alertes au public (SNAP).** Le SNAP est un partenariat entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et Pelmorex Inc., la société mère de Weather Network et MétéoMédia. L'OMU NB utilise le SNAP pour diffuser des alertes urgentes aux radiodiffuseurs et aux services sur Internet. Nous sommes en train d'acquérir de l'équipement radio qui permettra de diffuser directement des alertes urgentes par les stations de radio AM et FM. La première étape de ce projet, qui sera achevée d'ici mars 2012, inclut des stations de radiodiffusion dans les comtés de Saint-Jean et de Charlotte. Pelmorex Inc. s'est engagée à ajouter des canaux de médias sociaux et des services d'auto-abonnement d'ici un couple d'années.

**Service de garde de Point Lepreau.** Le service de garde comprend une vingtaine de bénévoles portant un uniforme, ayant reçu une formation et équipés pour aider la police. Les bénévoles proviennent de la communauté locale et leur connaissance de la localité est inappréciable. Ils ont pour tâche d'aider à alerter la population, d'identifier les personnes ayant besoin d'aide lors d'une évacuation, de travailler aux points de contrôle, de fournir des communications radio et de servir de guides.

### **Sensibilisation et éducation du public**

Les activités de communication du Programme en cas d'urgence nucléaire se fondent sur un partenariat de longue date entre CNB, l'OMU NB et Énergie NB. Cette dernière s'occupe des questions à l'intérieur du périmètre et l'OMU NB s'occupe habituellement des questions en dehors du périmètre. CNB joue un rôle de coordination.

CNB fournit des services éditoriaux, des services en ligne, des services de traduction, des services de contrôle des médias et des relations avec les médias. CNB veille à l'intégration des stratégies, des plans et des activités de communication afin que le message transmis au public soit approprié, exact, uniforme et fait en temps opportun.

L'OMU NB est responsable de l'élaboration et de la présentation de conseils au public et CNB est responsable de leur production et de leur diffusion. Les stratégies, les plans et les produits sont développés conjointement avec l'apport d'autres organismes d'intervention. Le personnel de CNB est intégré au centre des opérations d'urgence de la province où il fournit un soutien direct aux opérations. Cet arrangement fait l'objet d'exercices étendus pendant la saison des inondations, la saison des ouragans et au cours de plusieurs incidents chaque année.

L'OMU NB a effectué récemment une campagne en porte-à-porte pour mettre à jour les renseignements sur les ménages dans la base de données démographiques. Nous avons aussi renouvelé notre inventaire d'iodure de potassium et redistribué des comprimés et des directives dans toutes les résidences dans un périmètre de 20 km de la centrale. Nous effectuerons une autre visite en porte-à-porte avant la remise en service pour distribuer des renseignements sur le système d'alerte publique et le plan d'urgence.

Notre service de garde fournit une présence visible dans la communauté et il aide à diffuser au public les renseignements sur la sécurité.

Énergie NB fait participer activement la population locale. Elle distribue un bulletin, intitulé *Du Point*, qui tient les résidents de la localité informés sur les activités dans la centrale et dans les environs. Le personnel de la centrale participe aux activités communautaires et travaille en étroite collaboration avec les intervenants locaux en cas d'urgence et avec la GRC.

Puisque nous ferons des exercices pour toutes les composantes du plan en cas d'urgence hors site en 2012, nous travaillerons en étroite collaboration avec les partenaires pour tenir les résidents informés de nos activités au moyen de lettres, de communiqués de presse et d'annonces, de notre présence sur le Web et du service de garde de Point Lepreau.

## 8.0 Conclusions

En conclusion, notre programme d'urgence hors site tire parti de capacités bien établies et prouvées, susceptibles d'être mobilisées rapidement pour faire face à toute urgence à la centrale nucléaire de Point Lepreau.

Nous avons des relations de travail étroites et constructives avec le titulaire de permis, à divers niveaux, avec une gouvernance partagée et la responsabilisation des cadres supérieurs en ce qui a trait aux résultats du programme.

Nous avons une grande expérience pratique de travail avec Énergie NB dans d'autres domaines, notamment la continuité des opérations, les activités de transmission et de rétablissement de la distribution, les activités relatives aux barrages, la prévision du débit et du niveau de l'eau et la protection des infrastructures essentielles.

Nous travaillons à l'amélioration de notre préparation opérationnelle et nous ferons des exercices dans tous les aspects du programme d'urgence en 2012, avant la remise en service.

En résumé, voici le fondement de notre programme :

- Une base juridique solide établie dans les lois et règlements;
- Un cadre solide de gouvernance et de responsabilisation des cadres supérieurs intégré dans l'ensemble du gouvernement;
- Un engagement institutionnel envers la rigueur, la transparence et l'amélioration continue du programme;
- Des compétences éprouvées en gestion d'urgences complexes;
- Un programme général de recyclage professionnel et d'exercices;
- Une importante concentration sur la sensibilisation et l'éducation du public;
- L'engagement de respecter les nouvelles exigences des programmes établies dans le *Rapport du Groupe de travail sur Fukushima* ainsi que tout autre conseil pertinent de la Commission.

Le tout respectueusement soumis par :

Le sous-ministre,  
Sécurité publique

M. Dale Wilson  
[dale.wilson@gnb.ca](mailto:dale.wilson@gnb.ca)

Le conseiller principal,  
Sécurité publique

M. Ernest MacGillivray  
[ernest.macgillivray@gnb.ca](mailto:ernest.macgillivray@gnb.ca)



**Systeme national d'intervention d'urgence (SNIU)  
Procédure opérationnelle normalisée de la province du Nouveau-Brunswick  
et de Sécurité publique Canada**

**TABLE DES MATIÈRES**

1. OBJECTIF
2. PORTÉE
3. DÉFINITIONS
4. DESCRIPTION DE LA PROCÉDURE

**1. OBJECTIF**

La présente procédure opérationnelle normalisée a pour objet de décrire le processus d'échange de renseignements et les liens qui existent entre la province du Nouveau-Brunswick et l'homologue fédéral régional de Sécurité publique Canada.

La procédure définira précisément les rôles et les responsabilités propres à chacun des cinq domaines d'intervention communs du SNIU lorsqu'il s'agit de mener à bien une intervention (provinciale ou territoriale) et fédérale coordonnée entre les limites territoriales et les paliers de gouvernement en cas d'urgence.

**2. PORTÉE**

Au Canada, il incombe à chaque palier de gouvernement d'assumer les responsabilités que lui impose la loi quant à la gestion des urgences et à la sécurité publique. Chaque gouvernement doit donc interpréter ces procédures en respectant pleinement les limites de ses compétences en la matière et son mandat.

**3. DÉFINITIONS**

Les définitions suivantes ont une signification particulière dans le contexte du Nouveau-Brunswick :

**Groupe de l'évaluation** – Titre abrégé désignant l'ensemble des représentants chargés de la compréhension de la situation et de l'évaluation des risques.

**Comité régional des mesures d'urgence** – Comité composé de représentants des ministères et des organismes provinciaux, des municipalités et des groupes à but non lucratif ayant un rôle à jouer dans les interventions d'urgence. Les comités régionaux des mesures d'urgence coordonnent l'intervention provinciale sur le terrain et facilitent le soutien fédéral et provincial accordé aux gouvernements locaux.

**Centre régional des opérations d'urgence** – Installation principale d'où le comité régional des mesures d'urgence coordonne les opérations.

**Loi sur les mesures d'urgence (Nouveau-Brunswick)**

« Désastre » désigne un événement réel ou attendu, notamment une maladie, une épidémie, un incendie, une inondation, une tempête, une explosion, une attaque ennemie ou un acte de sabotage, qui compromet la santé, la sécurité ou le bien-être de la population civile ou menace la sécurité des biens ou du milieu;

« Situation d'urgence » désigne un événement réel ou imminent qui, selon le Ministre ou la municipalité intéressée, exige une action concertée immédiate ou l'assujettissement des personnes et des biens à certaines règles en vue de protéger les biens et le milieu ou la santé, la sécurité ou le bien-être de la population civile.

**Groupe exécutif** – Titre abrégé désignant l'ensemble des cadres supérieurs des organismes d'intervention chargés de la gestion des urgences (ministre, sous-ministres ou équivalents et conseillers). Le groupe exécutif permet d'aligner les politiques et les intérêts stratégiques avec tous les mandats, les limites territoriales et les paliers de gouvernement. Ce groupe assure en outre la liaison entre le niveau opérationnel et le niveau politique.

**Groupe de gestion** – Titre abrégé désignant l'ensemble des cadres supérieurs des organismes d'intervention ayant le mandat ou le pouvoir de gérer les situations d'urgence. Le groupe de gestion est composé des cadres supérieurs de l'organisme principal ayant le pouvoir de mener ou de diriger les opérations.

**Groupe des opérations** – Titre abrégé désignant l'ensemble des représentants et des agents de liaison chargés des fonctions de liaison et de coordination.

**Comité provincial des mesures d'urgence (CPMU)** – Comité composé de représentants des ministères et des organismes du gouvernement provincial ayant un rôle à jouer dans les situations d'urgence ainsi que de représentants fédéraux de Sécurité publique Canada (SPC), du ministère de la Défense nationale (MDN) et d'autres organismes en fonction de la situation.

**Centre provincial des opérations d'urgence (CPOU)** – Installation principale à partir de laquelle le CPMU coordonne les opérations.

**Groupe de contrôle nucléaire** – Groupe de gestion des urgences radiologiques ou nucléaires.

**Groupe exécutif chargé de la sécurité** – Titre désignant l'ensemble des représentants fédéraux, provinciaux et municipaux ayant un rôle exécutif dans la gestion des menaces et des incidents relatifs à la sûreté. Il comprend généralement des représentants du maintien de l'ordre, de la sûreté publique et (sur invitation) de la sécurité publique.

**Groupe des opérations de sécurité** – Ensemble des représentants fédéraux, provinciaux et municipaux ayant le mandat de la gestion opérationnelle des menaces et des incidents relatifs à la sûreté; composé de représentants du maintien de l'ordre, de la sûreté publique et (sur invitation) de la sécurité publique.

#### **4. DESCRIPTION DE LA PROCÉDURE**

##### **4.1 Organisation d'urgence**

L'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick (OMU NB) est le principal organisme provincial en matière d'urgences. L'OMU NB surveille les événements d'une façon continue et partage de l'information concernant les menaces et les risques émergents ou réels par courriel à l'aide des listes de distribution uniformisées et par Internet à l'aide des services offerts sur le Web.

Le Centre provincial des opérations d'urgence (CPOU) est activé au besoin pour assurer la gestion et la coordination efficaces des opérations d'urgence à l'échelle provinciale. Lors de l'activation, le CPOU émet un message d'activation (par courriel) et utilise un système de notification employant divers moyens de communication (téléphone, courriel, SMS, télécopieur) pour alerter les organismes d'intervention et activer le personnel d'urgence. L'activation comprend l'envoi d'un avis à Sécurité publique Canada, à Commandement Canada et aux autres ministères et organismes provinciaux et fédéraux concernés par l'événement. Lorsque la situation le justifie, le bureau régional de Sécurité publique Canada active le Centre de coordination fédéral (CCF) et avise les membres des divers groupes fédéraux régionaux conformément au Plan fédéral d'intervention d'urgence (PFIU) à l'aide d'un mécanisme de rappel par courriel ou par téléphone.

##### **4.2 Système de gestion des incidents**

Le système de gestion des incidents (SGI) du Nouveau-Brunswick est basé sur le National Incident Management System (NIMS) des États-Unis et est entièrement compatible avec le Système national d'intervention d'urgence (SNIU) utilisé au Canada. Les fonctions opérationnelles comprennent le pouvoir exécutif, la gestion, les communications, la liaison, l'administration, l'évaluation, les opérations, la logistique et la planification. Le SGI vise à intégrer les efforts réalisés dans le cadre de tous les mandats, limites territoriales et paliers de gouvernement.

##### **4.3 Concept des opérations**

Le Nouveau-Brunswick a adopté un concept de gestion intégré (fédéral-provincial-municipal) pour veiller à ce que les ressources et les mandats fédéraux et provinciaux soient alignés et que les actions du gouvernement soient bien coordonnées. Les plans suivants appuient ce concept :

- le Plan fédéral en cas d'urgence nucléaire (PFUN);
- le Plan d'intervention en cas de déversement en milieu marin (CANUSLANT);
- le Plan provincial des mesures d'urgence;
- le Plan provincial de gestion des incidents compromettant la sécurité;
- le Plan provincial d'information publique en cas d'urgence;
- le Plan d'urgence applicable à l'extérieur de la centrale nucléaire de Point Lepreau;
- le Plan fédéral d'intervention d'urgence (PFIU).

Le Plan provincial des mesures d'urgence est le plan directeur régissant l'intervention provinciale.

Le Plan provincial de gestion des incidents compromettant la sécurité régisse l'intervention fédérale, provinciale et locale lors des menaces et des incidents relatifs à la sûreté.

Le Plan fédéral en cas d'urgence nucléaire (annexe du Nouveau-Brunswick) régisse l'intervention intégrée fédérale et provinciale lors des urgences radiologiques et nucléaires, tandis que le Plan d'urgence provincial applicable à l'extérieur de la centrale nucléaire de Point Lepreau régisse l'intervention provinciale lors des situations d'urgence survenant à la centrale nucléaire de Point Lepreau.

#### **4.4 Activités communes**

Lors de toutes les situations d'urgence, les cinq activités d'intervention communes suivantes seront exécutées :

#### ***COMPRÉHENSION DE LA SITUATION***

##### **LIAISON ENTRE LA PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK ET LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL**

Le groupe des opérations maintient un registre et une carte de la situation en format numérique. Les partenaires ont accès aux renseignements sur les opérations par l'entremise d'un portail Internet sécurisé situé à l'adresse [ops.gnb.ca](http://ops.gnb.ca) et de flux RSS sécurisés. L'information publique est accessible sur un site Internet public situé à l'adresse [www.gnb.ca](http://www.gnb.ca).

Le cycle opérationnel dépend du niveau d'activation et des exigences de l'intervention. Au minimum, le CPOU doit produire au moins un rapport de situation par quart. Les rapports de situation sont distribués par courriel et sont affichés dans le registre des opérations. Des rapports d'incident sont émis pour les événements de courte durée qui ne nécessitent pas une intervention continue.

Le bureau régional de Sécurité publique Canada et le Centre des opérations du gouvernement du Canada (COG) reçoivent tous les produits. Le bureau régional distribue ensuite les produits à tous les ministères et organismes fédéraux régionaux sur demande.

Le bureau régional enverra l'agent de liaison fédéral au CPOU pour assurer la liaison avec le COG et le CCF régional. L'agent de liaison fédéral est chargé de gérer la circulation de l'information et les demandes d'aide de l'OMU NB et de coordonner les activités entre les divers centres des opérations.

### ***ÉVALUATION DES RISQUES***

#### **LIAISON ENTRE LA PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK ET LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL**

Lorsqu'il est activé, le groupe de l'évaluation détermine les répercussions réelles ou potentielles de l'incident. L'évaluation porte sur les risques pour les personnes, les biens ou l'environnement, la continuité du gouvernement et des activités du gouvernement, la continuité des services essentiels, les infrastructures essentielles, la confiance du public et l'économie. Le cycle opérationnel dépend du niveau d'activation et des exigences de l'intervention.

Le groupe de l'évaluation produit une évaluation initiale des risques et des mises à jour de suivi ainsi qu'une matrice de planification des urgences pour faciliter l'établissement des priorités relativement aux tâches de planification des urgences. Les produits de l'évaluation sont distribués par courriel en format .pdf ou .ppt et sont affichés dans le registre des opérations. Ils sont également partagés par l'entremise de comptes rendus périodiques et de conférences Web.

### ***PLANIFICATION***

#### **LIAISON ENTRE LA PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK ET LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL**

Lorsqu'il est activé, le groupe de la planification élabore les plans opérationnels pour les opérations en cours et élabore des plans pour les opérations futures et pour toutes les situations d'urgence décelées. En général, le groupe des opérations est chargé des activités courantes, notamment de la planification opérationnelle, tandis que le groupe de la planification élabore des lignes de conduite et des plans pour les phases subséquentes, les situations d'urgence et les opérations futures, comme le rétablissement. Le cycle opérationnel dépend du niveau d'activation et des exigences de l'intervention.

Le groupe de la planification examine les plans et les procédures au début des opérations et aide le directeur de l'intervention à élaborer le plan d'action initial relativement à l'incident. Le groupe de la planification élabore ensuite des plans d'urgence conformément aux directives reçues. Les plans d'urgence sont distribués par voie électronique et affichés dans le registre.

## **LOGISTIQUE**

### **LIAISON ENTRE LA PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK ET LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL**

Lorsqu'il est activé, le groupe de la logistique fournit un soutien logistique et technique à l'organisation d'urgence. Ses tâches comprennent la gestion des ressources (demandes et suivi) et les services de soutien (technologie de l'information, géomatique, météorologie, hydrologie et télécommunications).

Les États de la Nouvelle-Angleterre (Maine, New Hampshire, Vermont, Massachusetts, Connecticut et Rhode Island) et les provinces de l'Est du Canada (Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard et Québec) ont conclu une entente d'aide qui définit le processus transfrontalier relatif aux demandes d'aide et à la gestion des ressources.

Au niveau fédéral-provincial au Nouveau-Brunswick, la fonction de logistique est essentiellement axée sur les demandes d'aide et les mécanismes subséquents de suivi des ressources et des coûts. Toutes les demandes d'aide fédérale seront adressées au bureau régional de Sécurité publique Canada par l'OMU NB.

Lorsque la province a besoin d'un impact particulier qu'elle ne peut obtenir par ses propres moyens, l'OMU NB et le bureau régional de Sécurité publique Canada travaillent ensemble pour déterminer si des ressources fédérales pourraient être en mesure de répondre aux exigences. Dans la plupart des cas, les représentants régionaux du gouvernement fédéral peuvent fournir un soutien ou une aide dans le cadre de leur autorité régionale.

Toutefois, lorsque des ressources fédérales locales ne sont pas disponibles ou que des ressources additionnelles sont nécessaires, la demande d'aide sera adressée au COG à des fins de suivi.

Peu importe le niveau du soutien fédéral qui est fourni, le COG sera tenu au courant. Le cycle opérationnel dépend du niveau d'activation et des exigences de l'intervention. Le groupe de la logistique examine les plans et les procédures au début des opérations et aide le directeur de l'intervention à élaborer un plan de soutien. Des renseignements plus détaillés au sujet des demandes de ressources et des actifs déployés sont affichés dans le système de gestion des incidents.

## COMMUNICATIONS PUBLIQUES

### LIAISON ENTRE LA PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK ET LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Le groupe des communications élabore la stratégie de communications publiques ainsi que le plan et les produits d'information connexes. Il s'assure que les communications publiques sont synchronisées et que les besoins des intervenants partenaires (échelle fédérale, provinciale et locale, secteur privé et secteur à but non lucratif) sont respectés.

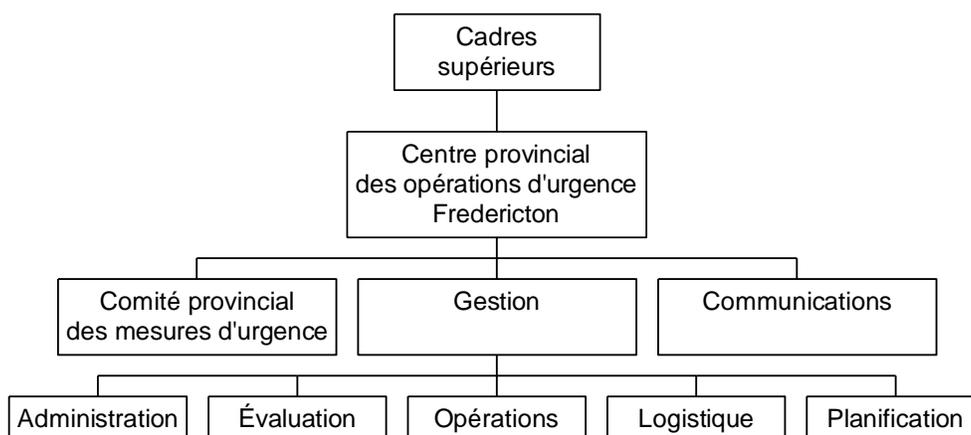
Le cycle opérationnel est lié aux cycles des médias régionaux et nationaux. Pour les événements d'importance nationale, le cycle opérationnel provincial sera aligné sur le processus de coordination fédérale ou nationale. Les produits comprennent la stratégie de communications, le plan de communications, les infocapsules, les communiqués, les déclarations ministérielles, les feuillets de renseignements et la présence sur le Web.

Les services comprennent les services de traduction, les présentations multimédias, les relations avec les médias, la surveillance des médias et les sondages d'opinion publique.

Les protocoles nationaux (famille fédérale et échelle fédérale-provinciale-territoriale) s'appliquent aux communications conjointes dans le cadre des incidents d'importance nationale ou internationale. Les activités de communications publiques fédérales régionales sont uniformes et intégrées dans les activités d'intervention en cas d'urgence du gouvernement du Canada et de la Direction des communications au quartier général national de Sécurité publique Canada.

#### 4.5 Structure du Centre provincial des opérations d'urgence (CPOU)

Cette structure opérationnelle est conforme aux modèles canadiens et américains de gestion des incidents et compatible avec ceux-ci et fournit une connectivité fonctionnelle avec les organismes militaires et civils utilisant les systèmes tactiques que sont le Système de commandement des interventions (SCI) et le Système de gestion du lieu d'un sinistre (GLS).



## Fonctions

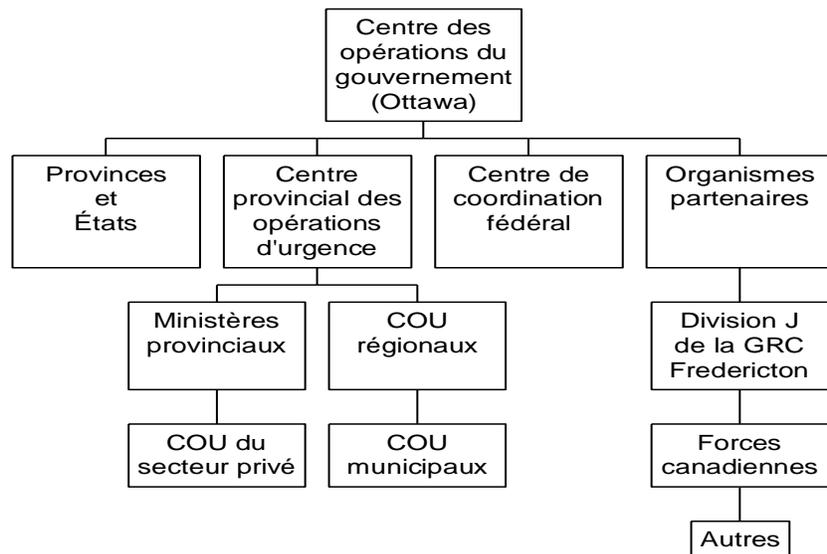
Le CPOU soutient les groupes fonctionnels suivants : le groupe exécutif, le groupe de gestion, le groupe des communications, le groupe de l'administration, le groupe de l'évaluation, le groupe des opérations, le groupe de la logistique et le groupe de la planification.

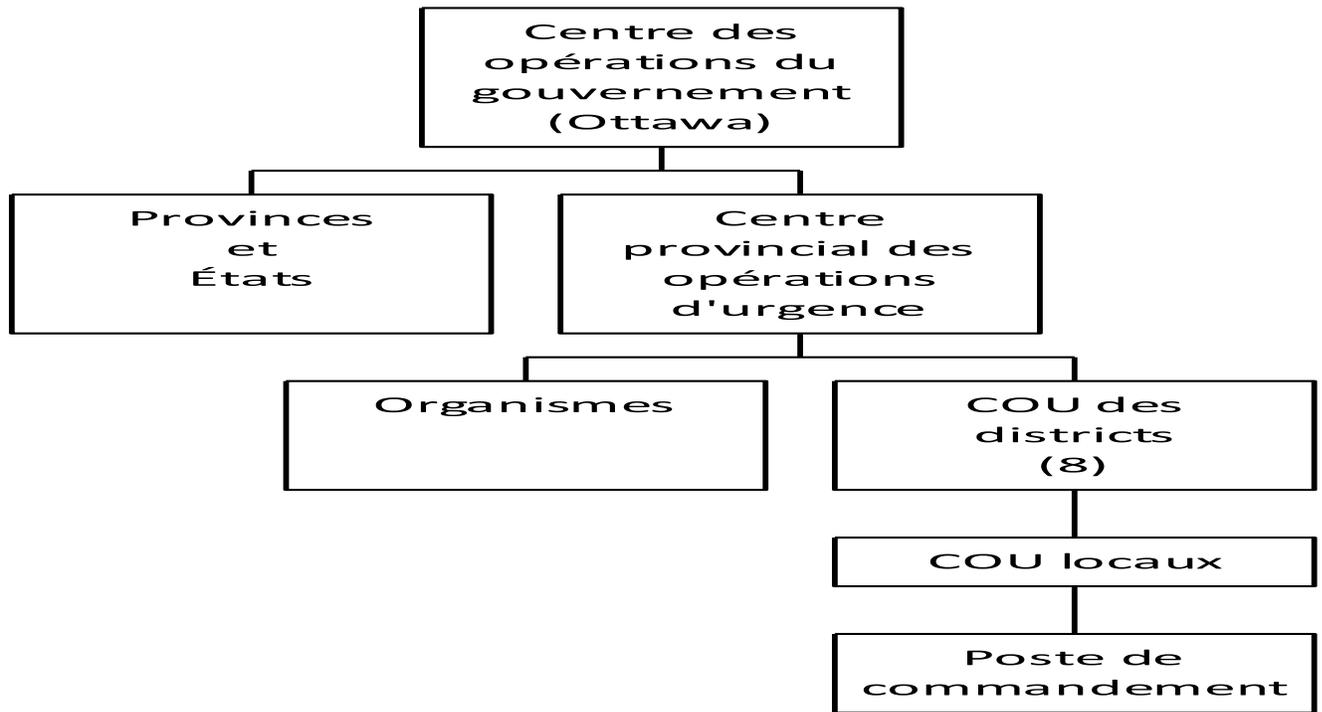
## Processus opérationnel

Collectivement, ces groupes suivent un processus opérationnel normalisé visant à recueillir de l'information, à évaluer les risques et les répercussions, à déterminer les mesures à prendre, à assigner les tâches et à coordonner les opérations provinciales d'intervention et de rétablissement.

## Coordination

Les deux diagrammes suivants montrent la relation qui existe entre le Centre provincial des opérations d'urgence (CPOU) et les autres entités gouvernementales.





Le diagramme suivant montre la relation qui existe entre les diverses entités fédérales énumérées dans la section du PFIU portant sur les opérations régionales et leurs homologues provinciaux au ministère de la Sécurité publique du Nouveau-Brunswick.

**Plan fédéral d'intervention d'urgence  
Operations régionales du Nouveau-Brunswick**

